

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
DU GLCT TS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

N°A-2023-07

Séance du : 10 mars 2023

Convocation du : 02 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Mesdames Christine Ricci, Anny Martin, Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Alain Carlier, Gabriel Doublet, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wisznieswski,

Membres excusés : Madame Natacha Raccimolo, Messieurs Christian Dupessey, Patrick Bartolo, Pascal Ganty,

L'arrêté des comptes du GLCT TS est constitué par le vote de l'Assemblée du compte administratif présenté par la présidente avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production par le comptable du compte de gestion.

L'assemblée, réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Martin, Madame Anny Martin ayant quitté la salle au moment du vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte administratif 2022 du GLCT et arrête les comptes tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 259 122,43 €		2 260 112,53 €	0,00 €	4 519 234,96 €
Opérations/l'exerc.	1 049 724,43 €	838 379,60 €	4 590 176,71 €	1 240 002,60 €	5 639 901,14 €	2 078 382,20 €
TOTAUX	1 049 724,43 €	3 097 502,03 €	4 590 176,71 €	3 500 115,13 €	5 639 901,14 €	6 597 617,16 €
Résultats de clôture		2 047 777,60 €		-1 090 061,58 €	0,00 €	957 716,02 €
Restes à réaliser			560 610,38 €	1 369 435,77 €	560 610,38 €	1 369 435,77 €
TOTAUX CUMULES		2 047 777,60 €	560 610,38 €	279 374,19 €	560 610,38 €	2 327 151,79 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 047 777,60 €		-281 236,19 €		1 766 541,41 €

La Présidente,
Anny Martin
Signé par : Anny MARTIN
Date : 16/03/2023
Qualité : GLCT - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.